

Référence : ASMDL/MLM/EW/DB/25/C-012

Tours, le 19 mars 2025

### DIFFUSION

Services médicaux

Autres services

Origine : Direction des Ressources Humaines et des Ecoles

Communication : Tous personnels

## NOTE DE SERVICE N° 2025 – 026

### OBJET : AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS INTERNE SUR TITRES D'AGENT DE MAITRISE

Un **concours interne sur titres complété d'épreuves** pour le recrutement d'**Agent de Maîtrise**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

#### CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS : 14 postes

**Sécurité des Biens et des Personnes** : 02 postes - **Maintenance Générale** : 02 postes - **Fluides** : 01 poste  
**Restauration** : 03 postes - **Logistique (LH)** : 01 poste – **Logicourses** 01 poste)

**Blanchisserie** : 01 poste - **Equipe environnement** : 01 poste - **Prestations** : 01 poste - **Archives** : 01 poste

#### Qui est concerné ?

**Le concours interne sur titres complété d'épreuves est ouvert**, conformément aux dispositions de l'article 4-6 du décret du 19 mai 2016 précité, dans une ou plusieurs spécialités aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique de l'Etat et aux militaires, ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Ce concours est complété d'une ou de plusieurs épreuves. Les candidats mentionnés à l'alinéa précédent doivent être titulaires de l'un des diplômes, certifications ou équivalences délivrés par la commission instituée par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à la ou les spécialités concernées, exigé pour accéder au concours d'ouvrier principal de 2e classe et justifier de trois années au moins de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux titulaires d'un des diplômes, certifications ou équivalences mentionnés à l'alinéa précédent et justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

#### Pour s'inscrire :

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet [Vie professionnelle < Carrière < Nos concours](#) et sur le site internet du [CHRU – Nous rejoindre](#). Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter le Département Recrutement / Fidélisation et Promesse Employeur – Secteur Concours (Postes : 7.46.14 du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00).

#### Documents à fournir :

#### A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, précisant la spécialité souhaitée ;
- 2° Un curriculum vitae détaillé établi par le candidat sur papier libre ;
- 3° Les titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne, en cours de validité ;
- 5° Un état signalétique des services publics accomplis accompagné de la fiche du poste occupé.

**Le concours interne sur titres complété d'épreuves est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une phase d'admission.**

**La phase d'admissibilité :** l'examen par le jury du dossier de candidature consiste en l'analyse de sa complétude, vérifiant d'une part la possession d'un diplôme, titre de formation ou d'une attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des agents de maîtrise de la fonction publique hospitalière et l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, et appréciant d'autre part, les qualités générales du dossier de candidature, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions du corps. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury pourront se présenter à l'admission.

**La phase d'admission :** consistant en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury. **L'épreuve pratique** consiste d'une part en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches permettant de vérifier le niveau de compétence professionnelle dans le domaine professionnel concerné par le concours et, d'autre part, en une épreuve de contrôle de qualité permettant d'apprécier les capacités du candidat à rendre compte de la réalisation d'une tâche (de maintenance, de travaux, d'organisation ou d'un projet) nécessitant le respect de normes, de protocole ou d'un cahier des charges défini (durée : 3 heures ; coefficient 3). **L'entretien vise**, d'une part à apprécier la motivation du candidat ainsi que son expérience professionnelle et, d'autre part, à vérifier son aptitude à appréhender son environnement professionnel et sa capacité à assurer la coordination technique d'une équipe (durée : 30 minutes maximum ; coefficient 2). Chaque partie de la phase d'admission est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des parties de la phase d'admission est éliminatoire.

**Les candidatures devront être adressées, au plus tard le lundi 19 mai 2025 à 17h00,** par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Madame Le Mée – Directrice Adjointe des Ressources Humaines - Département Développement Professionnel - Secteur Concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours 37044 TOURS CEDEX 9 ou déposées dans **la boîte prévue à cet effet** au Département Développement Professionnel sur le site des Ecoles du CHRU de Tours - 2 Rue Mansart à CHAMBRAY LES TOURS entre 8h et 17h00.

A Tours, le 19 mars 2025

La Directrice Adjointe des Ressources Humaines  
et des Ecoles,



Marie LE MEE